



Extrait du Registre des Délibérations

Délibération 2025-093

Recrutement et rémunération des agents recenseurs

L'An deux mille vingt-cinq et le lundi 08 décembre à 19 heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Villemur-sur-Tarn se sont réunis au lieu ordinaire des séances sous la Présidence de M. Jean-Marc DUMOULIN, Maire, sur convocation qui leur a été adressée, conformément à l'article L.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le 1^{er} décembre 2025.

Présents

M. Jean-Marc DUMOULIN, Mme Agnès PREGNO, M. Georges CHEVALLIER, Mme Florence DELTORT, M. Daniel REGIS, M. Jean-Michel MICHELOT, Mme Nadine RIAL, Mme Christiane RASCAGNERES-PLAZA, Mme Hélène BOURRUST, M. Philippe VIGUIÉ, M. Philippe SANCHEZ, M. Dominique MARIN, M. Michel SANTOUL, Mme Brigitte BERTO, Mme Caroline VILLA, M. Alain BALLO, Mme Louise MICARD, Mme Pierrette BRINGUIER.

Conseillers ayant donné pouvoir

Mme Aurore DUQUENOY a donné pouvoir à Mme Agnès PREGNO,
M. Marc SENOUQUE a donné pouvoir à M. Daniel REGIS,
M. Claude CAUSSE a donné pouvoir à Mme Christiane RASCAGNERES-PLAZA,
Mme Bernadette BALAGUE a donné pouvoir à Mme Pierrette BRINGUIER,
Mme Virginie DOS SANTOS a donné pouvoir à M. Jean-Michel MICHELOT,
Mme Christine POMMEREUL a donné pouvoir à Mme Florence DELTORT,
Mme Danielle FOLLEROT a donné pouvoir à M. Georges CHEVALLIER,
M. Farid MASMOUDI a donné pouvoir à M. Jean-Marc DUMOULIN.
M. Franck MORENO a donné pouvoir à Mme Corine BRINGUIER (**arrivée à 19h14**),

Conseiller absent

M. Patrice BRAGAGNOLO

Secrétaire de séance

Mme Florence DELTORT

Membres en exercice - 29 | Membres présents - 18 | Pouvoirs - 09 (*) | Membres absents - 01

(*) 8 pouvoirs exercés jusqu'à 19h13.
9 pouvoirs exercés après l'arrivée du mandataire (Corine BRINGUIER).

Exposé

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le prochain recensement (2026) sera décomposé en deux périodes.

- Avant le 15 janvier 2026 :

- Formation des agents recenseurs,
- Tournée de reconnaissance des agents recenseurs sur le terrain,
- Mise sous plis des notices internet qui seront déposées par l'agent recenseur, dans les boîtes aux lettres à partir du 15 janvier.

Monsieur le Maire propose une rémunération des agents au prorata du nombre d'imprimés collectés ou renseignés, selon les propositions tarifaires suivantes :

| | |
|---|---------------------|
| ✓ Feuille de logement | 1.20€ |
| ✓ Bulletin individuel (Support papier ou internet) | 1.80€ |
| ✓ Fiche logement non enquêté | 0.50€ |
| ✓ Séance de formation (2) | 25€ (par formation) |
| ✓ Tournée de reconnaissance | 10€ (par heure) |
| ✓ Bulletin individuel | 1€ |
| ✓ Bulletin retour INSEE | 1€ |
| ✓ Mise sous pli des notices internet | 12€ l'heure |

De plus, Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que pour mener à bien leur tâche, certains agents recenseurs, seront dans l'obligation d'utiliser quotidiennement leur véhicule personnel et propose à cet effet de leur verser, selon les barèmes de la Fonction Publique Territoriale, une indemnité kilométrique.

- A cet égard, il convient de recruter 16 agents recenseurs, un par district, qui seront chargés de la collecte des dossiers auprès des administrés.

Considérant le Code Général des Collectivités Territoriales, article L.2121-29 et suivants ;

Décision

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le quorum étant vérifié, le Conseil Municipal, DECIDE :

- D'approuver l'ensemble des propositions de Monsieur le Maire ;
- De mandater Monsieur le Maire pour l'accomplissement de toutes les formalités administratives et contractuelles afférentes à la bonne exécution de cette décision.

Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité que la présente délibération a fait l'objet des formalités de transmission et de publicité prévues par le Code Général des Collectivités Territoriales.

Monsieur le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa réception par le représentant de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.

Résultats du vote

Votants – 26 | Pour – 26 | Contre – 00 | Abstention – 00

La Secrétaire de séance,



Florence DELTORT



Pour extrait conforme,
Le Maire,

Jean-Marc DUMOULIN

